



Syndicat des producteurs
forestiers du Bas-Saint-Laurent



Possibilité forestière en forêt publique Les producteurs forestiers concernés

Rimouski, le 14 décembre 2006 – Le Syndicat des producteurs forestiers et la Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent ont écouté avec attention ce matin le dévoilement, par le Forestier en chef, des résultats du calcul de possibilité forestière de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent. Rappelons qu'il s'agit d'une troisième baisse de possibilité depuis 2000.

*Pour le président du Syndicat, **M. Jean-Maurice Lechasseur**, même si ces baisses semblent nécessaires pour assurer la pérennité du patrimoine forestier public, elles portent à nouveau un dur coup à l'industrie forestière régionale et à ceux qui gagnent leur vie avec la forêt. « Cela va contribuer à aggraver la crise forestière ainsi que les problèmes vécus par les producteurs forestiers, avec les fermetures ou les consolidations d'usines », a-t-il mentionné, rappelant par la même occasion l'absence de mesures pour les producteurs forestiers dans le plan de soutien à l'industrie forestière, présenté par le Premier ministre en octobre dernier. « On tient à rappeler à notre gouvernement que la forêt privée du Bas-Saint-Laurent est un partenaire essentiel pour atténuer les effets des baisses en région. On a un Projet de développement durable qui peut certainement contribuer à aider la région à passer au travers », a ajouté le président du Syndicat.*

*Rappelons qu'au printemps 2005, au terme d'un important exercice de concertation, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent avait proposé au ministre des Ressources naturelles et de la Faune une offre de partenariat appelée *Contrat de développement et de diversification*, dans laquelle avaient été inclus plusieurs éléments du *Projet de développement durable de la forêt privée*. Le Syndicat et la FOGC constatent que l'élément moteur du projet, soit l'optimisation de la productivité forestière, a peu été considéré depuis par le Ministre en ce qui concerne la forêt privée. Une question demeure selon le président de la FOGC, **M. Pierre Sirois**, « Pourquoi le Ministre ne tient-il pas compte des pistes de solutions que nous proposons, d'autant plus qu'elles ont fait l'objet d'un large consensus parmi les partenaires régionaux ? Elles sont intéressantes, durables et peuvent contribuer à la diversification de l'activité forestière régionale », d'ajouter M. Sirois.*

*Le Syndicat des producteurs forestiers et la Fédération des organismes de gestion en commun soutiennent que l'aménagement durable des forêts privées constitue un enjeu régional de grande importance puisqu'elles représentent près de la moitié de la superficie forestière du Bas-Saint-Laurent. Un rappel est donc fait au Ministre : la forêt privée offre des éléments de solution pour aider à passer à travers la crise forestière; il faut la considérer et analyser les possibilités offertes à l'intérieur de son *Projet de développement durable*.*

- 30 -

Sources : **Jean Tremblay**, directeur général, SPFBLS
(418) 723-2424
Alain Marcoux, directeur général, FOGCBSL
(418) 798-8851



À PROPOS DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT

C'est en réalité 23 projets, regroupés sous 4 volets, qui couvrent toutes les dimensions liées au développement durable de la forêt privée bas-laurentienne :

Le développement de la forêt privée

- 1) par une meilleure connaissance (9 projets)*
- 2) par l'atteinte du plein potentiel (11 projets)*
- 3) par la valorisation des emplois (2 projets)*
- 4) par une plus grande implication dans la transformation du bois (1 projet).*

Dévoilés en mars 2005, ce projet de développement durable a été conçu et mis de l'avant par les propriétaires de lots boisés ainsi que par les organisations qui les représentent : le Syndicat des producteurs forestiers et la Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent, en partenariat avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Il vise à maximiser les retombées qui découlent de la mise en valeur de la forêt privée sur les plans économique, social et environnemental.



foretpriveebsl.com